DEC140357DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Florence Bouchet, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité 7225 intitulée Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi gu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

 \mbox{Vu} l'instruction n° 122942DAJ du 1 $^{\mbox{\scriptsize er}}$ décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

 \mbox{Vu} l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 100017DR02 du 11/02/2010 portant nomination de Mme Florence Bouchet aux fonctions d'ACMO,

DECIDE:

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Florence Bouchet, dans l'unité du CNRS n°7225, à compter du 27/01/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/01/2014

Le directeur de l'unité Alexis Brice

Visa de la déléguée régionale du CNRS Christine d'Argouges